



# AFGSU 2

FORMATION AUX GESTES ET SOINS  
D'URGENCES NIVEAU 2

## + OBJECTIFS

L'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 a pour objet l'acquisition de connaissances nécessaires en lien avec les recommandations médicales françaises de bonne pratique à l'identification d'une urgence à caractère médical et à sa prise en charge en équipe, en utilisant des techniques non invasives en attendant l'arrivée de l'équipe médicale.

## + LE PUBLIC CONCERNÉ

Professionnels exerçant une des professions de santé inscrites dans la quatrième partie du code de la santé publique et aux étudiants inscrits dans une université, une école ou un institut de formation préparant à l'obtention d'un diplôme en vue de l'exercice de l'une de ces professions de santé; Personnes titulaires du diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique mentionné à l'article R. 451-95 du code de l'action sociale et des familles

## + DURÉE DE LA FORMATION

21h en présentiel sur 3 jours

## + MOYENS PÉDAGOGIQUES

Les connaissances nécessaires à la compréhension sont apportées par des méthodes d'enseignement et des techniques pédagogiques actives effectuées à partir de mises en situations, questionnement, analyse avec les participants suivies de démonstrations et d'ateliers d'apprentissage des gestes. Pour ce faire nous utilisons les méthodes suivantes: « A.G.I.R » Apprendre un Geste en Intégrant le Raisonnement & la pratique réflexive (apprentissage à partir de ses pratiques).

## + MODALITÉS D'ÉVALUATION

Une attestation de formation est délivrée aux stagiaires présents sur l'intégralité de la formation et ayant réalisé chaque geste technique au cours des séquences pratiques.

## + QUALITÉ DU FORMATEUR

Infirmier DE (Urgences ou Réanimation), habilité par le CESU (Centre d'Enseignement des Soins d'Urgence)

## + THÉMATIQUE DE LA FORMATION

### Prise en charge des urgences vitales

- ▶ Identifier un danger immédiat dans l'environnement et de mettre en œuvre une protection adaptée.
- ▶ Alerter le service d'aide médicale urgente (SAMU) ou le numéro interne à l'établissement de santé dédié aux urgences vitales, transmettre les observations et suivre les conseils donnés;
- ▶ Identifier l'inconscience et assurer la liberté et la protection des voies aériennes d'une personne inconsciente en ventilation spontanée;
- ▶ Identifier une obstruction aiguë des voies aériennes et réaliser les gestes adéquats;
- ▶ Arrêter une hémorragie externe;
- ▶ Identifier un arrêt cardiaque et réaliser ou faire réaliser une réanimation cardiopulmonaire avec le matériel d'urgence prévu (défibrillateur automatisé externe, chariot d'urgence, matériel embarqué);
- ▶ Mettre en œuvre des appareils non invasifs de surveillance des paramètres vitaux;
- ▶ Appliquer les procédures de maintenance et de matériovigilance des matériels d'urgence ;

### Prise en charge des urgences potentielles

- ▶ Identifier les signes de gravité d'un malaise, d'un traumatisme osseux ou cutané et effectuer les gestes adéquats;
- ▶ Identifier les signes de gravité d'une brûlure et d'agir en conséquence;
- ▶ Appliquer les règles élémentaires d'hygiène;
- ▶ Prendre les mesures pour la prise en charge adaptée d'un traumatisme (matériel d'immobilisation, retrait éventuel d'un casque de motocyclette);
- ▶ Effectuer ou faire réaliser un relevage et un brancardage;
- ▶ Prendre les mesures adaptées pour la mère et pour l'enfant face à un accouchement inopiné;
- ▶ Appliquer les règles de protection face à un risque infectieux;

### Les risques collectifs

- ▶ Identifier un danger dans l'environnement et appliquer les consignes de protection adaptée (y compris en cas d'alerte des populations ou de situations d'exception au sein de l'établissement);
- ▶ Participer à la mise en œuvre des dispositifs d'organisation de la réponse du système sanitaire aux situations sanitaires exceptionnelles (dispositif ORSAN);
- ▶ S'intégrer dans la mise en œuvre des plans de secours et du plan blanc ou du plan bleu, selon le rôle prévu pour la profession exercée;
- ▶ Être sensibilisé aux risques NRBC-E et identifier son rôle en cas d'activation des dispositions spécifiques relatives aux risques NRBC-E du plan blanc, et les différents dispositifs de protection individuelle en fonction des risques.